

Informations de base	
<p>2013/0451(NLE)</p> <p>NLE - Procédures non législatives Règlement</p>	Procédure terminée
<p>Niveaux maximaux admissibles de contamination radioactive pour les denrées alimentaires et les aliments pour bétail après un accident nucléaire ou dans toute autre situation d'urgence radiologique</p> <p>Subject</p> <p>3.10.08.01 Alimentation animale 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 3.60.04 Energie, industrie et sécurité nucléaire 3.70.08 Pollution radioactive 3.70.10 Catastrophes d'origine humaine, pollution et accidents industriels 4.60.04.04 Sûreté alimentaire</p>	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	